



# BILAN 2014-2020



## HISTORIQUE DU CONSEIL DES SAGES

Madame Conchita LACUEY, alors Maire de Floirac, a proposé en 2010 de doter la commune d'un Conseil des Sages, afin que les retraités puissent s'engager aux côtés des élus et des services en faveur du développement de la ville et pour renforcer la démocratie participative locale dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'intérêt communal.

Lors de la mise en place du Conseil des Sages, le 2 novembre 2010, elle explique par ces mots les raisons de cette création :

*« La connaissance et la prise en compte des avis, des attentes et des propositions des citoyens sont aujourd'hui non seulement nécessaires mais indispensables à une bonne gestion municipale et à l'élaboration des projets de notre commune », et de conclure « Dans une société marquée par la domination de l'individualisme et du matérialisme, votre présence conforte les valeurs de notre république et de notre démocratie ».*

Le Conseil des Sages est présidé par le Maire en exercice.

Le Conseil des Sages de la ville peut regrouper le même nombre de membres que de Conseillers Municipaux.

Pour entrer au conseil des sages il faut faire acte de candidature auprès du Maire.

La durée du mandat est calquée sur celle des Conseillers Municipaux.

00

Depuis 2011 la ville de Floirac est membre de la Fédération des Villes et Conseils de Sages créée en 1993.

Des Sages de Floirac ont participé au congrès annuel : en 2014 à Carrières-sous-Poissy, en 2015 à Saint Paul Trois Châteaux, en 2016 à Amboise, en 2017 à Montceau-les-Mines, en 2018 à Lormont. En préparation des congrès la fédération sollicite les Sages pour réfléchir et faire des propositions sur des thèmes choisis.

Afin de renforcer son action sur le territoire, la fédération a mis en place des délégations régionales. La ville de Lormont a longtemps assuré cette tâche. Actuellement pour la région Nouvelle Aquitaine il y a deux délégués :

\*-secteur sud Bernard JACQUINOT - Ondres (40)

\*-secteur nord Pierre RIVAUD - Dompierre sur Mer (17).

# **Le Conseil des Sages de la ville de Floirac**

Durant la vacance après les municipales de 2014 le Conseil des Sages a révisé la charte<sup>1</sup> et le règlement intérieur.<sup>2</sup>

Le nouveau Conseil des Sages a pris effet le 11 septembre 2014 lors de première plénière.

## **1-Fonctionnement**

Le bureau créé lors de la plénière s'est réuni le 3 novembre 2014 pour élire un représentant (Martine Mennier) et un suppléant (Bernard Renaud).

Le Conseil se réunit tous les deux mois en conseil ordinaire avec les élues en charge des séniors et le référent, et une à deux fois par an en plénière avec Monsieur le Maire.

Son travail consiste à répondre d'une part aux lettres de mission proposées par Monsieur le Maire, d'autre part aux thèmes de la Fédération en vue des congrès.

Le conseil peut aussi s'emparer d'une problématique et la proposer à Monsieur le Maire.

Pour réfléchir à toutes les sollicitations le Conseil s'organise en groupes de travail.

## **2- Les missions du Conseil**

### **Année 2014-2015**

\*-**MONALISA** (lettre de mission du 3 mars 2015)<sup>3</sup>

Trois objectifs sont fixés :

- Réfléchir aux moyens de communication pour faire connaître MONALISA.
- Soumettre différentes modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipe citoyenne.
- Proposer des actions contre l'isolement social des personnes âgées.

\*-**ÉPICERIE SOLIDAIRE** (lettre de mission du 3 mars 2015)

Les objectifs suivants sont fixés :

- Mise en place d'un jardin potager partagé et de son suivi
- Création d'un poulailler collectif
- Organisation d'un coin détente extérieur
- Réflexion sur la mise en place d'un groupement d'achats pour les bénéficiaires qui sortent de l'épicerie.
- Réalisation d'une fresque murale
- Étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau d'échanges réciproques des savoirs

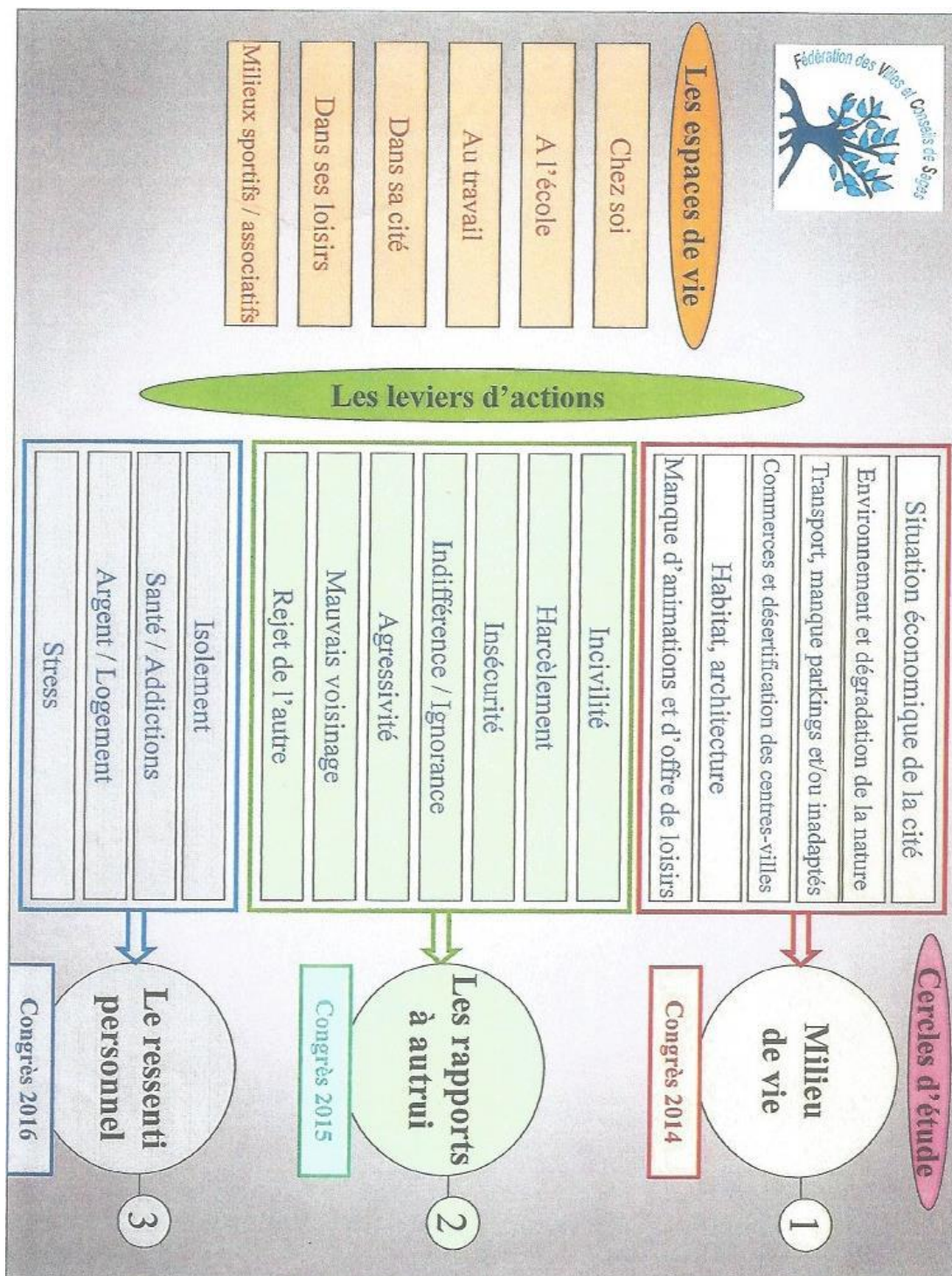
---

<sup>1</sup> Annexe 1 charte

<sup>2</sup> Annexe 2 règlement intérieur

<sup>3</sup> Les lettres de mission

**\*-Contributions pour la Fédération des Villes et Conseils des Sages**



**\*Cercle2: les rapports à autrui ont été retenus :**

- Communication interne et communication avec la Mairie – action 1
- Incivilités Harcèlement Insécurité – action 2
- Communication avec les habitants – action 3

## **Année 2016-2017**

Continuation de la réflexion sur les thèmes cités précédemment.  
Reprise du travail sur les parcours patrimoniaux effectué avant 2014.

\*-**PREMIERS SECOURS** (lettre de mission du 17 novembre 2016)

Les préconisations suivantes ont été demandées :

- Mettre en place un programme de formation auprès du public jeune de la commune
- Améliorer la communication auprès du grand public
- Associer des professionnels reconnus.

\*-**LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL** (lettre de mission du 17 novembre 2016)

Il a été demandé au Conseil des Sages :

- De donner son avis sur la création d'un conseil des jeunes à Floirac.
- De développer des projets favorisant les liens intergénérationnels.

## **Année 2018-2019**

\*-**SYSTÈME D'ÉCHANGES SOLIDAIRES** (lettre de mission du 22 janvier 2018)

Le Conseil des Sages est chargé de réaliser une étude visant à :

- Établir un diagnostic de l'existant sur la commune
- Émettre des préconisations sur les opportunités de développement de ces systèmes d'échange à Floirac

\*-**DYSFONCTIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE** (lettre de mission du 26 janvier 2018)

Le Conseil des Sages est chargé de réfléchir à la mise en œuvre de procédures électroniques ou humaines permettant de faire remonter les dysfonctionnements aux services municipaux dans les meilleures conditions possibles.

\*-**LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE** (lettre de mission du 12 décembre 2018)

La mission proposée comporte trois objectifs :

- Réaliser un état des lieux de la démarche Zéro Gaspi en France et à l'étranger
- Etudier la faisabilité d'une installation à Floirac
- Formuler des préconisations

**\*-EMBELLISSEMENT DU MOBILIER URBAIN** (lettre de mission du 3 octobre 2019)

Cette mission nous invite à :

- Recenser les expériences les plus significatives dans les villes françaises
- Formuler des préconisations

### **3-LES DIVERSES PARTICIPATIONS DU CDS**

\*-Journées régionales : organisation à Floirac le 7 octobre 2014 et co-organisation à Montussan le 6 octobre 2016.

\*-Présence chaque année au Forum des Associations de Floirac.

\*-Participation aux congrès nationaux de la Fédération.

\*-Participation aux rencontres concernant le Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics à Floirac (végétation envahissante, pistes cyclables sur trottoirs, stationnements anachroniques, revêtements défectueux, absence de cheminement c'est à dire de trottoir, poubelles gênantes, potelets, arbres sur cheminement empêchant le passage des fauteuils d'handicapés, mobilier non conforme, pas d'abaissement du trottoir, etc.)

\*-Participation au C.O.P.I.L. des chemins de traverse, puis chemin des écoliers, suite au travail du groupe "Parcours patrimoniaux".

\*Participation aux budgets participatifs : présentation de projets et participation de deux Sages à la commission paritaire.

# RÉSULTATS

## 1. Mise en place de l'Épicerie solidaire

-Avec participation de Sages en tant que bénévoles.

## 2. Mise en place de la structure MONALISA

-Recrutement de bénévoles et fonctionnement de l'équipe citoyenne  
-Réalisation d'un flyer pour faire connaître la structure MONALISA.

**Monalisa**  
MOBILISATION NATIONALE CONTRE L'ISOLEMENT DES ÂGÉS

**Vous disposez d'un peu de temps libre... Venez le partager**

**NOS AÎNÉS ONT BESOIN DE NOUS !**

**Donnez le temps que vous pouvez sans aucune obligation de durée !**

**Venez le partager avec une personne âgée, le temps d'une visite, une sortie, une activité...**

**Venez échanger avec les autres bénévoles au sein d'une équipe**

**CONTACTEZ LE CCAS**

**NOS AÎNÉS ONT BESOIN DE NOUS !**

**VILLE DE FLOIRAC**

Renseignez-vous auprès du **Centre Communal d'Action Sociale**,  
6 avenue Pasteur : **05 57 80 87 10** ou par mail : [boris.callen@ville-floirac33.fr](mailto:boris.callen@ville-floirac33.fr)

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

### 3.Communication avec la Mairie et avec les habitants

- Réalisation de l'organigramme du Conseil des Sages<sup>4</sup>
- Création de la page WEB du Conseil des Sages sur le site de la ville de Floirac
- Réalisation d'un questionnaire à l'attention des Floiracais, inséré dans le MAG<sup>5</sup>
- Suite aux résultats du questionnaire modification de la présentation du MAG
- Obtention d'un encart paraissant régulièrement dans le MAG présentant le Conseil des Sages et ses activités

### 4.Premiers secours

Concernant cette mission, aucune réponse officielle n'a été donnée.

Cependant, un rapport a été remis par les Sages. La mission n'a pas été sans effet car certaines actions ont été mises en place au niveau du centre de loisirs et des sections sportives en 2018.

### 5.Dysfonctionnement sur l'espace public

- Mise en place par le service informatique d'une rubrique (Informez la mairie) sur le site internet de la ville.



**Contactez la mairie depuis vos smartphones, tablettes et PC**

Afin de faciliter les échanges entre ses services et ses habitants, la Ville a développé sur son site Internet une nouvelle fonctionnalité accessible depuis un smartphone, une tablette ou un PC. Vous souhaitez soumettre une idée, interroger les services ou effectuer un signalement lié à des anomalies relevées sur l'espace public (dépôts sauvages, défaut d'éclairage public, chaussée endommagée...), connectez-vous sur notre site. Un formulaire dédié y est accessible (cliquez sur « Informez la Mairie »). Vous pouvez y préciser la nature de la demande et ajouter une pièce jointe si nécessaire (photo, PDF...). A réception de la notification, la demande est directement transmise au service concerné.

**Info + :** La mise en place de ce développement a été travaillée avec le Conseil des Sages.



22 SUD OUEST Lundi 17 décembre 2018 Bordeaux rive droite

**FLOIRAC**

## Un outil pour informer la mairie

Répondant à la lettre de mission que lui a adressée le maire, en début d'année, le conseil des sages de la Ville, présidé par Martine Mennier, a planché sur la création d'un outil permettant aux Floiracais de signaler rapidement et aisément à la mairie les dysfonctionnements qui apparaissent dans l'espace public et qu'il convient de résoudre promptement parce qu'ils gênent au quotidien (problèmes d'éclairage public, de voirie dégradée ou encombrée, d'espaces verts souillés, etc.).

Des signalements sont régulièrement effectués par des riverains mais sans un support dédié. Chacun improvise en écrivant, téléphonant, ou en interpellant un élu ou un intervenant municipal au hasard d'une rencontre. Si l'idée initiale de création d'une application mobile dédiée a été écartée en raison du coût (environ 100 000 euros), l'objectif de mettre à disposition de tout un chacun un formulaire simple et accessible vient, d'aboutir.

**Deux à trois par jour**

Depuis le début du mois de décembre, en se connectant sur le site de la Ville, un simple clic permet d'atteindre la page Informez la mairie (1). A partir de là, le citoyen accède directement au formulaire permettant de rendre compte d'un dysfonctionnement dans les différentes familles concernées (urbanisme, espaces

verts, éducation, sports et loisirs...).

Une pièce jointe pesant jusqu'à 10 Mo peut aussi être jointe, ce qui permet d'annexer photo et vidéo à son message. Encore peu connue, la procédure voit tout de même deux à trois formulaires arriver quotidiennement sur l'ordinateur d'Emilie Beineix, chargée de communication à la mairie et coordinatrice du projet.

Elle accuse réception des formulaires reçus, les transmet aux services municipaux ou métropolitains concernés et apporte les premiers éléments de réponse aux demandeurs sous un délai très bref (24 à 72 heures généralement). Si Jean-Jacques Puyobrau - le maire de Floirac - en est garant de l'efficacité des services municipaux, se dit attentif à la réactivité et à la proximité avec la population que doit générer ce nouveau service dématérialisé, Martine Mennier y voit aussi un bon moyen de responsabiliser les citoyens.

Gageons que si la réactivité est à la hauteur des attentes, chacun simplifiera à préserver davantage les espaces publics, qui sont des biens communs.

**Loïc Plaire**

(1) [www.ville-floirac33.fr/informer-la-mairie](http://www.ville-floirac33.fr/informer-la-mairie)

<sup>4</sup> Annexe 3 Organigramme

<sup>5</sup> Annexe 4 Questionnaire



## 6.Lutte contre le gaspillage alimentaire

...- Mise en place d'un frigo zéro gaspi en coordination avec le CREPAQ (Centre de Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle- Aquitaine).<sup>6</sup>



<sup>6</sup> Annexe5 Délibération du conseil municipal et convention avec le CREPAQ

## 7. Les parcours patrimoniaux

- Création d'un dépliant présentant aux randonneurs trois parcours de découverte des domaines patrimoniaux dans le Haut-Floirac.

**À LA DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE FLOIRACAI**

**INVITATION À LA BALADE DANS FLOIRAC**

**3 PARCOURS**  
proposés par LE CONSEIL DES SAGES

Un grand merci à l'association Mémoire de Floirac. Consultation également des parcours sur le site "habitants lieux mémoires /les propriétés de Floirac"

A noter : les Domaines qui jalonnent les différents parcours sont des propriétés privées.

Conseil des Sages VILLE DE FLOIRAC

Parcours 1 (Vert)	Parcours 2 (Bleu)	Parcours 3 (Rouge)
<p>Difficulté 4 kms 40 m d+</p> <p>1h30 estimation Routes et chemins</p>	<p>Difficulté 3.8 kms 64 m d+</p> <p>1h40 estimation Routes et chemins</p>	<p>Difficulté 3.6 kms 83 m d+</p> <p>1h40 estimation Routes et chemins</p>
<p>1 Croix de Belle Croix 2 Villa Rosa 3 Ancienne maison du rectorat 4 Domaine de Fontenou 5 Domaine de la Vie 6 Domaine de Garat 7 Domaine de Martiny 8 Domaine de Lauronne</p>	<p>1 Le Castel 2 Domaine de la Roche Blanche 3 Eglise St Vincent 4 Observatoire 5 Vestige ancienne croix 6 Domaine de Sybirol 7 Domaine de Caumont 8 Domaine de la Chèze 9 Domaine de Belle Croix 10 Domaine de Phénix</p>	<p>1 Domaine de la Galoche 2 Belvédère (55m) 3 Domaine de la Roche égarée 4 Domaine de Floranie 5 Domaine de Bel Croix 6 Domaine de Bel Site</p>

ne pas jeter sur la voie publique

Ce dépliant a été distribué aux nouveaux Floiracais, aux écoles et mis à disposition dans les lieux publics

## **6. Budgets participatifs**

- **En 2017, le projet de création d'une bricothèque**, présenté par les Sages, a été élu par les Floiracais. Le conseil des sages a travaillé sur le statut du bénévole et sur la charte régissant le fonctionnement. La gestion est assurée par un Sage.

- **En 2019 deux projets ont été retenus :**

\*- Décoration des passages piétons et création de passages 3D

\*- Mise place d'un poulailler collectif

## **CONCLUSION**

### **Le ressenti du Conseil des Sages**

\*-Délai de réponse trop court pour certaines lettres de mission ne permettant pas d'approfondir correctement le sujet.

\*-Le Conseil des Sages constate et regrette la baisse de l'effectif durant la mandature ( 27 au départ, 16 à l'arrivée) celle-ci ayant des motifs divers ( maladie, décès, déménagement, autres raisons non connues).

### **Les améliorations souhaitées**

\*-Que perdure le système de réponses à chaque rapport remis par les Sages, procédure mise en place au cours de cette mandature.

## CHARTRE DU CONSEIL DES SAGES DE FLOIRAC

### PREAMBULE

Les personnes âgées de 55 ans et plus ont des compétences, de l'expérience et du temps, elles peuvent contribuer, aux côtés des élus et des services, à l'amélioration de la qualité de vie et du mieux vivre ensemble à Floirac.

### PRINCIPES FONDATEURS

**Art 1** - Le sens du Conseil des Sages est de témoigner que les retraités et les personnes âgées sont médiateurs de la société ; et qu'ils donnent un sens solidaire et citoyen à leur vie par la mise à disposition de leurs compétences, de leur temps, de leur écoute et de la tolérance :

- la présente charte n'a de sens que si tous sont animés d'une véritable volonté participative,
- la charte répond à un besoin de codification entre les collectivités et les Conseils des Sages,
- la charte est évolutive.

**Art 2** - La décision de mettre en place un Conseil des Sages appartient exclusivement à la décision de la Municipalité.

**Art 3** - Le Conseil des Sages est ouvert à tout citoyen floiracais retraité, préretraité et/ou sans activité professionnelle et dont l'âge minimum, qui est fixé par la Municipalité, ne peut être inférieur à 55 ans et qui s'inscrit dans une volonté d'être acteur de la cité et citoyen à part entière.

**Art 4** - Le Conseil des Sages n'a pas pour vocation la défense des intérêts particuliers des retraités et des personnes âgées, mais le souci du BIEN-COMMUN.

**Art 5** - Les membres du Conseil des Sages ont la volonté de mettre leur expérience, acquise au cours de la vie, au service de la communauté locale sans viser à défendre leur spécificité sociale.

**Art 6** - La citoyenneté des membres du Conseil des Sages s'inscrit aussi bien dans le registre moral des devoirs civiques que des droits ; les Sages ne peuvent en aucun cas jouer un rôle décisionnel

**Art 7** - Être membre du Conseil des Sages n'attribue aucun avantage en terme financier, en terme de pouvoir et en terme de privilège.

**Art 8** - Ne peuvent être membres du Conseil des Sages que ceux qui en manifestent la volonté et se reconnaissent dans la présente charte.

**Art 9** - Parmi ceux qui en font la demande, et s'ils sont trop nombreux par rapport au nombre de personnes prévues pour siéger au Conseil, le choix peut s'effectuer sur les critères suivants :

- l'ensemble du territoire local doit être représenté,
- une approche de parité homme, femme doit être tentée,
- une répartition des classes d'âge doit être essayée,
- une distribution des différentes appartenances socio-professionnelles doit être recherchée,
- la motivation personnelle des candidats.

**Art 10** - Le choix des critères et le mode de constitution appartiennent à la seule Municipalité.

**Art 11** - Les fonctions du Conseil des Sages dépendent, d'une part de la demande de la Municipalité et d'autre part de l'intérêt des membres du Conseil de Sages pour l'amélioration de la vie de la cité.

Sans être exhaustif, le Conseil des Sages peut faire fonction :

- d'interface avec la population,
- de demandes de revendications et des doléances,
- de relances de propositions et d'initiatives d'habitants,
- d'études ou de mises en place de projets confiés par la Municipalité ou initiés par le Conseil de Sages,
- de réflexions et de conseils sur des problèmes spécifiques (transports, solidarité, délinquance, circulation...)
- de lieux d'informations pour la population, par le biais de communication sur ses travaux (presse, manifestation, colloque, publication...).

**Art 12** - Les modalités de fonctionnement d'un Conseil des Sages seront régies par un règlement intérieur.

Validée le 11 septembre 2014

**Floirac**

### REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DES SAGES

**Floirac**

#### PREAMBULE

Le Conseil des Sages se définit comme une force de réflexion, de concertation, de propositions et d'actions en faveur de la vie de la cité.

Par ses avis et ses études, il éclaire le Conseil Municipal sur les différents projets intéressant la commune et apporte une critique constructive.

Comme toute instance consultative, le Conseil des Sages n'est pas un organe de décision. Cette dernière appartient aux seuls élus légitimés par le suffrage universel.

Le mandat de membre du Conseil des Sages s'exerce bénévolement et ne donne droit à aucun avantage particulier.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, tout membre du Conseil des Sages est assuré par sa propre assurance en responsabilité civile.

#### ARTICLE 1 : CONSTITUTION

Le Conseil des Sages est constitué de 33 membres volontaires qui se reconnaissent dans la charte du Conseil des Sages de la ville de Floirac.

Dans le cas où le nombre de candidats serait supérieur à 33, les membres seront désignés conformément à l'article 9 de la charte et en derniers recours par tirage au sort.

Le mandat, d'une durée de 6 ans, se prolongera de deux mois à l'issue du mandat municipal afin d'assurer la continuité des actions engagées, dans l'attente de la décision de la Municipalité suivante.

La parité homme/femme doit être recherchée.

Pour être candidat, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de 55 ans minimum,
- Habiter la commune de Floirac,
- Être dégagé de toute activité professionnelle,
- Ne pas exercer de rôle législatif,
- S'engager à participer de manière effective aux travaux du Conseil des Sages.

## **ARTICLE 2 : ORGANISATION**

Le Conseil des Sages est présidé par Monsieur le Maire, ou ses adjoint(e)s délégué(e)s à la Démocratie Participative et à l'Action Sociale.

Sur convocation de la Municipalité, le Conseil des Sages se réunit :

- En séance plénière, au moins une fois par an, pour rendre compte à Monsieur le Maire de ses activités.
- Une fois par trimestre, en commission en présence des élus et des représentants de l'administration.

Ces réunions ont pour objectifs :

- Rendre compte du travail du Conseil,
- Prendre connaissance des projets en cours.

En dehors de ces réunions, le Conseil pourra se réunir autant de fois que nécessaire et organiser librement son travail, soit en réunions générales, soit en groupes de travail de projet.

Le Conseil des Sages intervient à la demande de la Municipalité et peut se saisir librement de tout sujet qui lui semble opportun.

Le Conseil des Sages pourra désigner un de ses membres pour participer à des instances de concertation, en accord avec celles-ci.

Ses membres sont tenus à une obligation de réserve : respecter les décisions collectives, ne pas instaurer un débat politique, ni provoquer de polémiques qui peuvent nuire à la politique menée par la ville.

## **ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT**

Le Conseil de Sages désigne un bureau de 6 personnes chargé de la coordination et de la préparation du travail de l'ensemble du Conseil.

Le bureau sera renouvelé à mi-mandat.

Ce bureau élit en son sein un(e) représentant(e) et son (sa) suppléant(e).

Le bureau a pour mission de :

- Coordonner le travail du Conseil des Sages et de ses groupes de projet,

- Assurer, par l'intermédiaire du technicien référent, le lien avec les élus et les services administratifs,
- Préparer chaque Assemblée plénière, en présence des élu(e)s en charge du dossier, en précisant l'ordre du jour et informant de l'avancée des dossiers,
- Demander au technicien référent d'assurer les convocations et les réservations de salles,
- Transmettre les différents comptes rendus au technicien référent et aux membres du conseil,
- Faire appel, pour mener à bien les travaux, à la compétence d'expert ou d'intervenant extérieur après accord de l'élu concerné en cas d'impact financier.

Lorsque le Conseil des Sages retiendra un sujet de travail et choisira de créer un groupe de projet, le bureau désignera un chef de projet, chargé d'animer le groupe et de coordonner ses travaux.

Pour toute réunion générale ou de groupe, il sera nommé un secrétaire de séance qui établira le compte-rendu et le transmettra au bureau qui le diffusera à l'ensemble du Conseil et au technicien référent avec l'état des présents et des excusés.

#### **ARTICLE 4 : DEMISSION, EXCLUSION**

La qualité de membre peut se perdre :

- Par démission de l'intéressé,
- Par exclusion :
  - ⇒ pour infraction aux règles posées par la charte du Conseil des Sages ou son Règlement Intérieur,
  - ⇒ pour manquement de réserve et/ou motif grave, prononcée par la ville.

#### **ARTICLE 5 : MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR**

L'application d'une modification du règlement intérieur du Conseil des Sages ne pourra intervenir qu'après l'examen attentif des articles soumis à changement, l'approbation par la majorité des membres du Conseil et la validation par la Municipalité.

**Validé le 11 septembre 2014**



## ANNEXE 3



Centre Communal d'Action Sociale

Interlocuteur : Boris CALLEN

Tél. : 05 57 80 37 52

Courriel : [boris.callen@ville-floirac33.fr](mailto:boris.callen@ville-floirac33.fr)

Floirac, le **mardi 3 mars 2015**

**Objet** : Lettre de mission

Madame, Monsieur,

La nourriture est, dans notre société, un plaisir, un acte social de convivialité et de partage. Il paraît alors indispensable d'offrir à des personnes en situation d'exclusion une nouvelle forme d'aide alimentaire capable d'allier le choix, la qualité, le respect du goût, des cultures et des habitudes.

Si l'aide alimentaire gratuite reste nécessaire pour les personnes sans aucune ressource, Marcel Mauss rappelle que *"le don non rendu rend encore inférieur celui qui l'a accepté, surtout quand il est reçu sans esprit de retour"* (*Essai sur le Don*). La contribution financière - même symbolique - demandée dans les épiceries sociales et solidaires participe de la dignité des personnes et de la liberté de choix.

En 1996, Guillaume Bapst, actuel directeur de l'A.N.D.E.S, crée une épicerie solidaire à Nevers qui suscite rapidement un intérêt politique et médiatique.

Confronté à une demande croissante en matière de « conseil » pour ouvrir d'autres structures de ce type, il choisit de créer alors une association nationale afin d'accompagner la réalisation de nouveaux projets d'épiceries et rassembler ces structures au sein d'un réseau dynamique et innovant. Ce fut chose faite en avril 2000.

Le CCAS de la Ville de Floirac a fait appel à l'ANDES en 2013 pour la mise en place de L'Épicerie de Floirac. Celle-ci a ouvert ses portes en Septembre 2014.

26 bénévoles et 1 salariée contribuent au bien être alimentaire de 152 personnes de tous âges.



---

Hôtel de ville de Floirac - 6, avenue Pasteur - B.P. 110 - 33271 Floirac cedex  
Téléphone 05 57 80 87 10 - Télécopie 05 57 80 87 99 - Courriel : [ccas@ville-floirac33.fr](mailto:ccas@ville-floirac33.fr)  
[www.ville-floirac33.fr](http://www.ville-floirac33.fr)

Tout le courrier doit être impersonnellement adressé à Monsieur le Maire

Mais L'Epicerie ce n'est pas qu'une aide alimentaire c'est aussi des ateliers à construire avec les bénéficiaires et beaucoup reste à faire.

C'est pourquoi je souhaite mettre en place une équipe dont la mission serait.:

- La mise en place d'un jardin potager partagé et de son suivi
- La création d'un poulailler collectif
- L'organisation d'un coin détente extérieur
- La réflexion sur la mise place d'un groupement d'achats pour les bénéficiaires qui sortent de L'Epicerie
- La réalisation d'une fresque murale
- L'étude sur l'opportunité de la création d'un réseau d'échanges réciproques des savoirs.

A cet effet, je vous demanderai de me remettre vos travaux avant fin juin 2015.

Le Conseil des Sages procédera à toutes les auditions qu'il jugera utiles. Il pourra par ailleurs s'appuyer, en tant que de besoin, sur les élus municipaux concernés ainsi que sur les services de la ville en charge de ces thématiques.

Je vous remercie pour votre implication dans ce travail.

Le Maire



Jean-Jacques PUYOBRAU



Centre Communal d'Action Sociale

Interlocuteur : Boris CALLEN  
Tél. : 05 57 80 37 52  
Courriel : [boris.callen@ville-floirac33.fr](mailto:boris.callen@ville-floirac33.fr)

Floirac, le **mardi 3 mars 2015**

**Objet** : Lettre de mission

Madame, Monsieur,

MONALISA, Mobilisation Nationale contre L'isolement des Agés, est née d'une collaboration inédite entre la société civile représentée par des associations réunies en collectif, des institutions et les pouvoirs publics. Il s'agit de lutter contre l'isolement social des âgés.

La première prise de conscience collective date de la canicule survenue au cours de l'été 2003 et des 15 000 morts en 15 jours. Si les enfants ont été épargnés, probablement grâce à la vigilance des parents, les plus de 75 ans ont représenté 82% des victimes de la canicule. Collectivement, nous nous sommes tous posé la question de savoir comment toutes ces personnes, décédées à leur domicile, avaient-elles pu rester à ce point "invisibles". La canicule a permis de prendre conscience d'un problème crucial, celui de l'isolement des âgés.

Beaucoup de choses ont été faites depuis, mais beaucoup reste à faire. Aujourd'hui, on estime que plus de 1,5 million de personnes de plus de 75 ans sont en situation d'isolement relationnel.

La lutte contre l'isolement social des personnes âgées est donc un défi qu'il nous faut relever. C'est pourquoi le Centre Communal d'Action Sociale a adhéré à l'association MONALISA et rejoint la mobilisation.

La finalité principale de cette mobilisation est d'appeler à la solidarité entre citoyens contre l'isolement des âgés. Cette mobilisation avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de voisinage et de proximité, indispensables à la cohésion sociale.

---

Hôtel de ville de Floirac - 6, avenue Pasteur - B.P. 110 - 33271 Floirac cedex  
Téléphone 05 57 80 87 10 - Télécopie 05 57 80 87 99 - Courriel : [ccas@ville-floirac33.fr](mailto:ccas@ville-floirac33.fr)  
[www.ville-floirac33.fr](http://www.ville-floirac33.fr)

Tout le courrier doit être impersonnellement adressé à Monsieur le Maire

C'est pourquoi je souhaite déployer une équipe citoyenne à travers le territoire au plus près des personnes qui souffrent de cette solitude.

Une équipe MONALISA est composée de citoyens bénévoles qui s'associent pour agir ensemble contre la solitude et l'isolement des personnes âgées dans leur quartier et leur ville.

La mission que je souhaite vous confier comporte 3 objectifs :

- Réfléchir aux moyens de communications nécessaires pour faire connaître MONALISA aux floiracais,
- Soumettre différentes modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipe citoyenne,
- Proposer des actions contre l'isolement social des âgés.

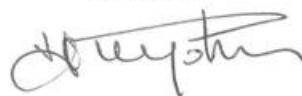
Autant de questions déterminantes, sur lesquelles nous avons besoin de votre éclairage fin et argumenté.

A cet effet, je vous demanderai de me remettre vos travaux avant fin juin 2015.

Le Conseil des Sages procédera à toutes les auditions qu'il jugera utiles. Il pourra par ailleurs s'appuyer, en tant que de besoin, sur les élus municipaux concernés ainsi que sur les services de la ville en charge de ces thématiques.

Je vous remercie pour votre implication dans ce travail.

Le Maire



Jean-Jacques PUYOBRAU

Floirac, le 17 novembre 2016

A Mesdames et Messieurs  
Les Membres du Conseil des Sages

**Objet : Lettre de mission.**

Mesdames, Messieurs,

De nombreuses études gouvernementales ou associatives ont démontré qu'un grand nombre de nos concitoyens sont incapables de mettre en œuvre, dans une situation d'urgence, les gestes de premiers secours. Faute de formation initiale, durant le parcours scolaire, ou continu, au sein de l'entreprise ; nos concitoyens peuvent se trouver désemparés car « désarmés » pour faire face à des situations d'urgence (accidents automobiles, malaise etc.) sur l'espace public. Or l'ensemble des professionnels de santé s'accorde à souligner que dans de très nombreux cas, la mise en œuvre, dès les premiers instants, de gestes simples auprès de la victime, peut être déterminante vis-à-vis du pronostic vital de cette dernière.

C'est pourquoi, au regard de l'expérience d'un certain nombre de membres du Conseil des Sages ; je vous demande de bien vouloir m'apporter des préconisations afin :

-De mettre en place un programme de formation aux gestes de premiers secours auprès du public jeune de notre commune, au sein des écoles et/ou du centre de loisirs.

---

## Floirac

---

Tout le courrier doit être impersonnellement adressé à Monsieur le Maire  
**Cabinet du Maire - Hôtel de ville - 6, avenue Pasteur - B.P. 110 - 33270 Floirac**  
Téléphone 05 57 80 87 00 - Télécopie 05 56 86 77 94 - [www.ville-floirac33.fr](http://www.ville-floirac33.fr)

-D'améliorer la communication auprès du grand public afin d'améliorer la connaissance de ces gestes.

-D'associer à cette démarche des professionnels reconnus permettant de valider ces démarches.

Le groupe de travail procèdera à toutes les auditions qu'il jugera utiles. Il pourra par ailleurs, s'appuyer, en tant que de besoin, sur les élus municipaux concernés ainsi que sur les services de la ville en charge de ces thématiques.

En vous remerciant pour votre implication dans ce travail.

Le Maire



Jean-Jacques PUYOBRAU

Floirac, le 17 novembre 2016

A Mesdames et Messieurs  
Les Membres du Conseil des Sages

**Objet : Lettre de mission.**

Mesdames, Messieurs,

L'allongement de l'espérance de vie constitue une des grandes avancées de notre époque. Mais elle implique également une évolution profonde de l'organisation sociale et des mentalités. Le maintien, voire le renforcement des liens entre les quatre générations qui cohabitent aujourd'hui est devenu un défi d'envergure.

D'où la nécessité de favoriser les projets permettant la mise en œuvre d'une chaîne intergénérationnelle de coopération mutuellement avantageuse, bien collectif dont chaque génération constituerait un maillon.

C'est pourquoi je souhaite pouvoir développer des initiatives intergénérationnelles contribuant au lien social à Floirac.

Il est donc demandé au Conseil des Sages de bien vouloir apporter son avis et ses préconisations sur les deux options suivantes :

1. La création d'un Conseil des Jeunes. Identifier les modalités de fonctionnement, de participation, d'animation et les conditions de sa réussite.

2. Le développement de projets qui pourraient favoriser les liens intergénérationnels à Floirac. Dégager des pistes de mises en œuvre et formuler des propositions. Identifier les différents espaces (collège, centre de loisirs, RPA, etc.) et les partenaires potentiels et les conditions de réussite.
3. Choisir entre ces deux options la plus adaptée et réalisable à moyen terme.

Le groupe de travail procédera à toutes les auditions qu'il jugera utiles. Il pourra par ailleurs s'appuyer, en tant que de besoin, sur les élus municipaux concernés ainsi que sur les services de la ville en charge de ces thématiques.

En vous remerciant pour votre implication dans ce travail.

Le Maire



Jean-Jacques PUYOBRAU



Floirac, le 22 janvier 2018

A Mesdames et Messieurs  
Les Membres du Conseil des Sages

**Objet : Lettre de mission.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des budgets participatifs, différents projets de système d'échanges locaux ont été proposés par les habitants (une artisthèque, un lieu de service partagé, un réseau de partage de compétences) et par ailleurs, une dynamique associative locale est également présente sur le territoire.

Les membres de ces systèmes peuvent échanger des services, leurs savoir-faire, leurs compétences et des produits aussi divers que variés. Ce sont des lieux de rencontre, un moyen de créer du lien social, un réseau solidaire actif localement.

Je souhaite pouvoir favoriser la mise en œuvre sur la ville de ce modèle d'échanges permettant une coopération mutuellement avantageuse et qui promeut les solidarités.

C'est pourquoi je souhaite demander au Conseil des Sages de bien vouloir réaliser une étude. La mission que je vous demande comporte 2 objectifs :

1. Etablir un diagnostic de l'existant sur la commune.
2. Emettre des préconisations sur les opportunités de développement de ces systèmes d'échanges à Floirac.

Le groupe de travail procédera à toutes les auditions qu'il jugera utiles. Il pourra par ailleurs s'appuyer, en tant que de besoin, sur les élus municipaux concernés ainsi que sur les services de la ville en charge de ces thématiques.

Vous remerciant par avance pour votre engagement, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mon profond respect.

Le Maire

Jean-Jacques PUYOBRAU

Floirac, le 26 janvier 2018

A Mesdames et Messieurs  
Les Membres du Conseil des Sages

**Objet : Lettre de mission.**

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui de plus en plus de nos concitoyens sont attentifs à l'espace public qui est par définition « l'espace de tous », notre patrimoine commun.

Or cet espace public peut être amené à connaître des dysfonctionnements dus à son usage ou à son évolution naturelle. Je pense ici à l'éclairage public, à l'état de la voirie ou des trottoirs, à l'entretien des espaces verts voire à des dégradations des bâtiments publics.

Les services municipaux anticipent et répondent du mieux possible à ces problèmes néanmoins je souhaiterais compléter leur action.

Par ailleurs, nos concitoyens sont de plus en plus nombreux à nous signaler ces dysfonctionnements en s'adressant aux services (services techniques, Médiation, Cabinet etc...) par téléphone, mail, courrier voire directement lorsqu'ils rencontrent un agent municipal ou un élu.

Ces relations sont certes efficaces mais pourraient selon moi être systématiques et donc améliorées.

Je souhaiterais donc que le Conseil des Sages puisse réfléchir à :

- la mise en œuvre de procédures, électroniques ou humaines, permettant de faire remonter aux services municipaux dans les meilleures conditions possibles (localisation, nature du problème...) ces dysfonctionnements afin qu'ils soient traités le plus efficacement et le plus rapidement possible.

Pour cela, des propositions pourront être faites vis-à-vis du site internet ou des relais sur le terrain que sont les conseils de quartier.

Toutes ces réflexions seront menées dans le sens de l'intérêt général pour favoriser le mieux-vivre ensemble et améliorer la qualité du service rendu aux floiracais.

Ce rapport pourrait être remis d'ici le mois de juin 2018.

Le groupe de travail procédera à toutes les auditions qu'il jugera utiles. Il pourra par ailleurs s'appuyer, en tant que de besoin, sur les élus municipaux concernés ainsi que sur les services de la ville en charge de ces thématiques.

Vous remerciant par avance pour votre engagement, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mon profond respect.

Le Maire



Jean-Jacques PUYOBRAU

Floirac, le 12 décembre 2018

A Mesdames et Messieurs  
Les Membres du Conseil des Sages

**Objet : Lettre de mission.**

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, en France, 10 millions de tonnes de nourriture sont gaspillées sur l'ensemble de la chaîne alimentaire (production, transformation, distribution, restauration collective et commerciale, consommation des particuliers). Le coût global en France de ce gaspillage, tous secteurs confondus est estimé à 16 milliards d'euros par an.

En parallèle, plus de 8,8 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté soit 14% de la population et ne parviennent plus à se nourrir sainement et correctement. Les associations caritatives ont du mal à répondre à leur demande d'aide alimentaire. Ainsi, les Banques alimentaires, les Secours Populaires, les restos du cœur, etc. sont débordés et lancent régulièrement des cris d'alarme sur cette situation.


Cette situation n'est pas acceptable. La lutte contre le gaspillage alimentaire et la transition vers un nouveau modèle agricole est ainsi devenue une des priorités des pouvoirs publics à travers le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire signé en 2013, la loi de la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 et la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire de 2017.

Néanmoins, la déclinaison de ces politiques publiques au niveau local est absolument nécessaire pour leur réussite. C'est pourquoi depuis de nombreuses années nous sommes engagés à Floirac dans la mise en œuvre de projets innovants : Agenda 21, création de l'épicerie sociale et solidaire,

---

Hôtel de ville de Floirac - 6, avenue Pasteur - B.P. 110 - 33271 Floirac Cedex

Téléphone 05 57 80 87 00 - Télécopie 05 56 40 80 08

[www.ville-floirac33.fr](http://www.ville-floirac33.fr)  [www.facebook.com/floirac33270](https://www.facebook.com/floirac33270)

Tout le courrier doit être impersonnellement adressé à Monsieur le Maire

Floirac, le 3 octobre 2019

A Mesdames et Messieurs  
Les Membres du Conseil des Sages

**Objet : Lettre de mission.**

Mesdames, Messieurs,

Le mobilier urbain est un ensemble d'éléments implantés dans l'espace public de la ville au bénéfice des usagers. De ce fait, il est de nos jours considéré comme une composante très importante de l'aménagement de la ville. Il reflète le dynamisme de cette dernière ainsi que son identité telle une signature personnelle.

Mon attention a été dernièrement attirée par l'aspect inesthétique de certains d'entre eux comme les récupérateurs de verre ou les poubelles.

Aussi je vous demande de faire le point sur les démarches d'embellissement les plus récentes et innovantes concernant ce type de mobilier urbain et de me proposer des pistes d'amélioration et de valorisation de notre espace public.

Pour mener à bien ce travail, je vous invite à :

- recenser les expériences les plus significatives de ces démarches dans les villes françaises,

- prendre les contacts nécessaires avec les services compétents et les élus municipaux concernés,
- formuler des préconisations.

Je souhaite que nous fassions régulièrement le point ensemble sur l'avancement de vos réflexions et de vos contacts.

Après remise de votre rapport, nous examinerons ensemble les suites qui pourront lui être données.

Vous remerciant par avance pour votre engagement, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mon profond respect.

Cordialement !

Le Maire

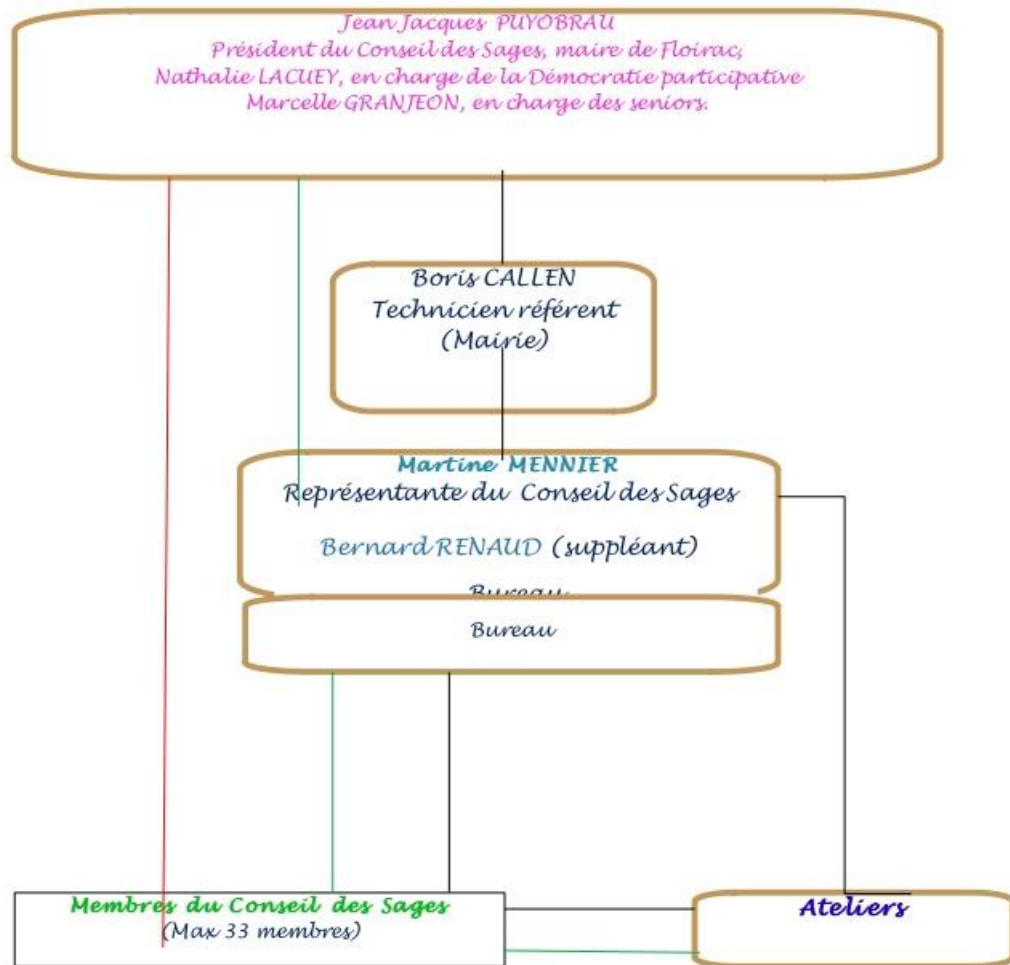


Jean-Jacques PUYOBRAU

# ANNEXE 4



## ORGANIGRAMME DU CONSEIL DES SAGES DE FLOIRAC



Légende des couleurs :

Rouge : missions

Vert : propositions, initiatives,

Noir : circuit fonctionnel (compte-rendu, informations)

Le 2mars  
2015

CDS : organigramme(6)



## L'information municipale : donnez votre avis, faites part de vos suggestions

Complétez cette enquête et déposez ce document à la Poste sans l'attribuer

### L'information municipale

#### Comment vous parviennent les informations en provenance de la Mairie ?

Classez chaque case de 1 (votre principale source d'information) à 9 (la moins utilisée) :

- Panneaux lumineux à la Mairie et à Droyvromont
- Le Mag de Floirac
- Le site internet
- La page Facebook de Floirac
- La presse locale
- Les affiches dbribus
- Les tracts en boîte à lettres
- Les mails
- Dans les bâtiments ouverts au public : M270, médiathèques, mairie, CCAS, écoles etc...

#### De manière générale, êtes-vous satisfait de l'information reçue de la Mairie ?

- Pas satisfait  moyennement satisfait
- satisfait  très satisfait

#### Quels moyens de communication faudrait-il améliorer ?

#### Souhaiteriez-vous la création d'une lettre d'information numérique adressée par mail ?

- oui  non

#### Sur quels thèmes ?

- culture  sport  jeunesse
- travaux  autre .....

#### Seriez-vous enclin à donner votre adresse mail ?

- oui  non

#### Le MAG de Floirac

#### Lecture du magazine municipal

Je le lis :

- à chaque parution
- de temps en temps
- rarement ou jamais

Si vous ne le lisez pas à chaque parution, dites-nous pour quelle raison :

- Je ne le reçois pas
- Il ne répond pas à mes attentes
- autres:.....

#### De quelle manière lisez-vous le magazine municipal ?

- Je le feuillette seulement
- Je lis uniquement les articles qui m'intéressent
- Je le lis en totalité

#### Contenu du magazine municipal

#### Ces rubriques vous intéressent-elles ?

	Non	Oui	Un peu	Beaucoup
Lactu				
Le dossier central				
Nature/environnement				
Social				
Education				
Culture				
Sport				
Vu en conseil municipal				
Expression politique				
Agenda				

#### Utilisez-vous l'Agenda du MAG pour vous tenir au courant des événements ?

- oui  non

#### Souhaiteriez-vous une autre rubrique et laquelle ?

#### Dans la présentation du Mag de Floirac, y a-t-il selon vous :

- trop de photos par rapport aux textes,
- trop de textes par rapport aux photos,
- un bon équilibre photos/textes ?
- le nombre de pages vous convient-il ?
- oui  non

#### Appréciez-vous la taille de la police (des caractères) ?

- oui  non

Si non, pourquoi ? .....

#### Le site internet : [www.ville-floirac33.fr](http://www.ville-floirac33.fr)

#### Connaissez-vous le site internet de la ville de Floirac

- oui  non

#### Pour quelles raisons le consultez-vous ?

- Rechercher des informations  oui  non
- Trouver des services en ligne  oui  non
- Télécharger des documents  oui  non
- Autres raisons : .....

#### Rencontrez-vous des difficultés de consultation ?

- oui  non

#### Pour quelle rubrique ?

#### Quelle rubrique faudrait-il ajouter ?

#### La page Facebook ville de Floirac [facebook.com/floirac33270](https://facebook.com/floirac33270)

Elle est accessible à tous. Il n'y a pas besoin d'ouvrir un compte Facebook pour la consulter.

#### La consultez-vous ?

- jamais
- parfois
- souvent

#### Quelles informations souhaiteriez-vous y trouver ?

#### Pour mieux vous connaître, merci de nous indiquer votre profil

#### Vous êtes :

- un homme
- une femme

#### Vous avez

- entre 15 et 29 ans
- entre 30 et 44 ans
- entre 45 et 59 ans
- entre 60 et 74 ans
- plus de 75 ans

#### Etes-vous membre d'une association locale (sportive, culturelle, caritative etc...) ?

- oui  non

#### Participez-vous aux événements organisés par des associations locales ?

- oui  non

#### Participez-vous à d'autres manifestations de la vie locale (réunions publiques, conseils de quartier...)?

- oui  non

#### Assistez-vous à des spectacles culturels

- oui  non

#### ou à des manifestations sportives ?

- oui  non

#### Depuis combien de temps vivez-vous à Floirac ?

- moins de 5 ans
- entre 5 et 10 ans
- entre 10 et 20 ans
- plus de 20 ans

#### Habitez-vous

- sur la plaine
- habitat individuel
- sur les cotereux
- collectif

#### Quel est le nombre de personnes dans votre foyer ?

.....

Merci beaucoup pour votre participation et votre aide.

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CREPAQ ET LA VILLE DE FLOIRAC

Entre les soussignés :

D'une part,

**L'association CREPAQ** (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine), dont le siège social est au 6 rue des Douves, 33800 Bordeaux  
Représentée par Caroline BIREAU en sa qualité de co-présidente.  
Ci-après dénommée «Le CREPAQ»

Et

D'autre part,

**La ville de Floirac**

Dont l'adresse est Mairie 6 Avenue Pasteur 33270 Floirac

Représentée par M. Jean Jacques PUYOBRAU en sa qualité de Maire de Floirac, ci-après dénommée «Partenaire d'accueil »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT/ENGAGEMENTS DES PARTIES :

**Préambule**

Le FRIGO ZERO GASPI est un projet innovant, initié par le CREPAQ en 2018, consistant à mettre à disposition sur la voie publique un équipement en libre-service, 24h sur 24, composé d'une armoire réfrigérée et d'un garde-manger, dans lesquels tout un chacun peut venir déposer et/ou prendre de la nourriture à sa convenance et ce, dans un strict respect d'hygiène et de sécurité alimentaire.

L'équipement accueille les aliments périssables et le garde-manger les aliments secs. Cet équipement est mis gracieusement à la disposition de l'ensemble des acteurs d'un quartier : les habitants, les commerces alimentaires, les commerces de bouche, la restauration commerciale, ainsi que la restauration scolaire (pour les dons des surplus de repas).

Cet équipement constitue un outil de sensibilisation et d'éducation à l'écocitoyenneté qui contribue à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la prévention des déchets. En outre, il favorise le lien social, la mixité et la solidarité au sein d'un quartier. A ces titres, le CREPAQ bénéficie de l'aide financière de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le développement de ce projet.

La ville de Floirac a souhaité s'associer au développement de ce projet, de par les valeurs sociétales qu'elle porte, en proposant un site d'implantation de l'équipement à la médiathèque municipale M270 Jean Darriet.

### 1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir les engagements respectifs qui incombent à chacune des parties, les conditions de mise en place et de fonctionnement du Frigo Zéro

Gaspi, dans le cadre d'un partenariat établi entre l'association CREPAQ et le partenaire d'accueil.

## 2. Engagements du CREPAQ

Le CREPAQ s'engage à :

- Mettre à disposition un équipement dénommé « Frigo Zéro Gaspi », composé d'une armoire réfrigérée et d'un garde-manger insérés dans un meuble en bois, doté d'un thermomètre sonde pour la prise de température
- Fournir l'ensemble des éléments et outils permettant la compréhension du dispositif par les usagers
- Proposer des moyens et méthodes d'évaluation du dispositif à l'organisme de suivi
- Collecter mensuellement les tableaux de suivi de l'équipement, les traiter et les analyser
- Valoriser le dispositif et l'action du partenaire d'accueil en communiquant sur le projet
- Être garant du dispositif et ainsi être une structure ressource en cas d'éventuelles difficultés
- Fournir un indicateur de consommation électrique pour informer le partenaire d'accueil de la consommation électrique du réfrigérateur (facultatif)
- Garantir une sécurité juridique en cas d'intoxication alimentaire par une assurance spécifique qu'il a souscrit auprès de la MAIF sous le numéro 3538176A
- Prendre l'attache de la Ville de Floirac pour envisager la collecte des aliments non servis dans les écoles du quartier, si cela est possible

Le CREPAQ reste propriétaire des équipements qu'il aura mis à disposition.

## 3. Engagements du partenaire d'accueil Le partenaire d'accueil s'engage à :

- Accueillir l'équipement sur son espace extérieur localisé à la M.270 MEDIATHEQUE 11 Avenue Pierre Curie 33270 FLOIRAC
- Respecter les logos du CREPAQ - porteur du projet-, de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine - financeurs du projet-, pour toutes diffusions de l'action sur quelques supports que ce soient, aux côtés du logo du partenaire d'accueil La ville de FLOIRAC
- Permettre un accès libre à toutes personnes pour déposer/retirer des denrées alimentaires
- Prendre en charge l'alimentation électrique du dispositif
- Informé le CREPAQ dans les plus brefs délais en cas d'incident ou accident (dégradation, panne...)
- Relever la température du frigo du lundi au vendredi, grâce au thermomètre sonde fourni avec le dispositif
- Vérifier les denrées alimentaires déposées et leurs DLC
- Retirer régulièrement les aliments hors DLC ou mal conditionnés, ou estimés non présentables
- Contrôler les tableaux de suivi dépôts/retraits et fournir ces tableaux mensuellement au CREPAQ, porteur du projet, pour l'analyse quantitative des denrées ainsi sauvées du gaspillage
- Nettoyer le réfrigérateur une fois par semaine et veiller, tous les jours d'ouverture du site d'accueil, à ce qu'il soit maintenu propre et en bon état

Promouvoir la démarche Frigo Zéro Gaspi au sein de sa propre structure, auprès des habitants, afin de créer une dynamique citoyenne dans le quartier autour du dispositif.

#### 5. Durée de la convention

Cette convention est établie sans durée limitée et prend effet à partir de la date de sa signature par les deux parties.

#### 6. Résiliation du partenariat

Dans le cas où l'une des parties ne respecte pas les engagements mentionnés dans la convention ou si l'une des deux parties ne souhaite plus poursuivre le partenariat, chacune des parties peut se réserver le droit de mettre fin au partenariat par une rupture à l'amiable, en prévenant l'autre partie au moins un mois à l'avance.

Fait à Bordeaux, le 31/10/2019

En deux exemplaires dont un est remis au partenaire d'accueil

Pour le CREPAQ,  
La co-présidente,  
Caroline BIREAU

Pour la ville de de FLOIRAC  
Le Maire de Floirac,  
Jean Jacques PUYOBRAU



DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 18 Décembre 2019**

**Objet**

**Projet  
d'équipement  
d'un Frigo zéro  
gaspi.  
Autorisation de  
signer une  
convention avec  
le CREPAQ**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 décembre 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Didier IGLESIAS, Josette DURLIN, Jean-Claude GALAN, Martine CHEVAUCHERIE, Liliane REMAUT, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Jocelyne LAQUIEZE, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAUT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS, Sébastien BUTEL, Vincent BUNEL**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Jean-Michel MEYRE à Martine CHEVAUCHERIE  
Vincent LERAUT à Cédric NAFFRICHOUX  
Nicolas CALT à Philippe VERBOIS**

**Absent excusé :**

**François LEY**

**Mme GRANJEON a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le FRIGO ZERO GASPI est un projet innovant, initié par le CREPAQ en 2018, consistant à mettre à disposition sur la voie publique un équipement en libre-service, h sur , composé d'une armoire réfrigérée et d'un garde-manger, dans lesquels tout un chacun peut venir déposer et/ou prendre de la nourriture à sa convenance et ce, dans un strict respect d'hygiène et de sécurité alimentaire.

**L'équipement accueille les aliments périssables et le garde-manger les aliments secs. Cet équipement est mis gracieusement à la disposition de l'ensemble des acteurs d'un quartier** : les habitants, les commerces alimentaires, les commerces de bouche, la restauration commerciale, ainsi que la restauration scolaire (pour les dons des surplus de repas).

**Cet équipement constitue un outil de sensibilisation et d'éducation à l'écocitoyenneté** qui contribue à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la prévention des déchets. En outre, il favorise le lien social, **la mixité et la solidarité au sein d'un quartier. A ces titres, le CREPAQ bénéficie de l'aide financière de Bordeaux Métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine** pour le développement de ce projet.

**Suite à l'étude de faisabilité menée par le Conseil des Sages**, la ville de Floirac a souhaité **s'associer au développement de ce projet, de par les valeurs sociétales qu'il porte, en proposant un site d'implantation de l'équipement à la médiathèque municipale M** Avenue Pierre Curie).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;  
**Vu l'action . de l'Agenda territorial de Floirac ayant pour objectif de soutenir l'économie durable et responsable**  
**Vu l'avis de la commission Solidarités et Petite Enfance du 19 décembre 2019 ;**

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CREPAQ.**

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2019**



*Le Maire,*